



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 1 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

Autres moyens d'identification

: AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Agent de démoulage d'asphalte
Restrictions d'utilisation: Pas disponible.

Famille chimique

: Ester d'acide gras

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

STUFFF Lubricants Inc.

2240 F & G Line Road
Richards Landing, ON, Canada P0R 1J0
Numéro de téléphone du fabricant

: (877) 578-8333, ext. 103

No. de téléphone en cas d'urgence

: (705) 971-2455

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Consulter le fabricant.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide jaune clair Légère odeur de matière grasse.

This material should not be used for any purpose other than the intended use noted in Section 1. Acute exposure may cause potential human health risks which can vary from person to person. Under no circumstances should the product be ingested or allowed direct contact with eyes.

Dangers les plus importants:

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mot indicateur

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mentions de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 2 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Risque de combustion spontanée si des quantités substantielles du produit sont laissées sur des matières organiques poreuses (chiffon ou déchet de coton). Les chiffons usés ou tout autre matériau de nettoyage peuvent commencer à brûler par eux-mêmes s'ils sont mis au rebut de façon non adéquate. Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Risque d'être légèrement irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

| <u>Nom chimique</u> | <u>Nom commun et les synonymes</u> | <u>No CAS</u> | <u>Concentration (% en poids)</u> |
|---|------------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration | S/O | N/Av | 100.0% |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Risque d'être légèrement irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires. Une exposition peut causer une irritation, des rougeurs et des malaises passagers. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Dioxyde de carbone (CO₂); chimique sec; Mousse résistant à l'alcool; brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 3 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : N'est pas considéré inflammable. Cependant, peut brûler si exposé à une chaleur extrême ou aux flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Risque de combustion spontanée si des quantités substantielles du produit sont laissées sur des matières organiques poreuses (chiffon ou déchet de coton). Les chiffons usés ou tout autre matériau de nettoyage peuvent commencer à brûler par eux-mêmes s'ils sont mis au rebut de façon non adéquate.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : N'est pas classé comme inflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapport exigé.

Au Canada: Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 4 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart d'une chaleur extrême et de toute flamme vive.
 Risque de combustion spontanée si des quantités substantielles du produit sont laissées sur des matières organiques poreuses (chiffon ou déchet de coton). Les chiffons usés ou tout autre matériau de nettoyage peuvent commencer à brûler par eux-mêmes s'ils sont mis au rebut de façon non adéquate. Afin d'éviter le risque d'incendie, il faut maintenir des bonnes normes pour l'entretien ménager et il faut éviter l'accumulation de résidus sur les chiffons contaminés. Entreposer les chiffons contenant ce produit dans des contenants métalliques avec couvercles hermétiques. Après utilisation, mettre les chiffons dans l'eau ou les sécher à plat, puis les jeter.
 Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Substances incompatibles : Oxydants forts

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| <u>Limites d'exposition:</u> | <u>ACGIH TLV</u> | | <u>OSHA PEL</u> | |
|---|------------------|-------------|-----------------|-------------|
| | <u>TWA</u> | <u>STEL</u> | <u>PEL</u> | <u>STEL</u> |
| Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration | S/O | S/O | S/O | S/O |

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter tablier ou vêtements de protection en cas de contact.

Protection des yeux/du visage



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 5 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide
Couleur : jaune clair
Odeur : Légère odeur de matière grasse.
Seuil olfactif : P/D
pH : S/O

Point de fusion/point de congélation

: Point de fusion: P/D
Point de congélation: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 280°C (536°F)

Point d'éclair : > 130°C (266°F)

Point d'éclair, méthode : ASTM D93

Taux d'évaporation (acétate n-butyle = 1)

: P/D

inflammabilité : S/O

Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucune propriété comburante.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : > 1 (Air = 1.0)

Densité de vapeur relative : Densité relative: 880 kg/m³ (7.34 lbs/gal)
Poids spécifique: 0.88

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : P/D

Caractéristiques des particules

: S/O



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 6 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer une légère irritation de la peau. Une exposition peut causer une irritation, des rougeurs et des malaises passagers.

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Une exposition peut causer une irritation, des rougeurs et des malaises passagers.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Un contact continu ou à répétition risque de causer l'augmentation des rougeurs, des démangeaisons ou de cloques sur la peau.

Mutagénicité

: Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 7 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière : Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des un sensibilisateur cutané.
Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Selon les critères de classification de la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et du règlement canadien SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles suite à une seule exposition ou à répétitions.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques : N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

| <u>Nom chimique</u> | CL50(4hr) | DL50 | |
|---|------------------|--------------------|------------------------|
| | <u>inh, rat</u> | <u>(Oral, rat)</u> | <u>(cutané, lapin)</u> |
| Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration | S/O | S/O | S/O |

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

| Composants | No CAS | Toxicité pour les poissons | | |
|------------|--------|----------------------------|----------------|-----------|
| | | CL50 / 96h | NOEL / 21 jour | Facteur M |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les daphnias | | |
|------------|--------|----------------------------|-----------------|-----------|
| | | CE50 / 48h | NOEL / 21 jours | Facteur M |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les algues | | |
|------------|--------|--------------------------|-------------------|-----------|
| | | EC50 / 96h or 72h | NOEC / 96h or 72h | Facteur M |



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 8 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Persistence et dégradabilité

: Facilement biodégradable >60% within 28 days.

Potentiel de bioaccumulation

: Pas établi. Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

| <u>Composants</u> | <u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u> | <u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u> |
|-------------------|--|--|
|-------------------|--|--|

Mobilité dans le sol : Pas établi.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)





AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 9 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition des ONU | Classe(s) de danger pour le transport | Groupe d'emballage | Étiquette |
|--|------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------|---|
| Les États-Unis (DOT) | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e). |  |
| Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires | Aucun(e). | | | | |
| ICAO/IATA | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e). |  |
| ICAO/IATA Informations supplémentaires | Aucun(e). | | | | |
| IMDG | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e). |  |
| IMDG Informations supplémentaires | Aucun(e). | | | | |
| Canada (TMD) | Aucun(e). | Non réglementé. | Non réglementé | Aucun(e). |  |
| Canada (TMD) Informations supplémentaires | Aucun(e). | | | | |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 10 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | TSCA Inventory | CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302): | SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355: | SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical | |
|---|---------------|----------------|--|--|---|--------------------------|
| | | | | | Toxic chimique | concentration de minimis |
| Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration | N/Av | Oui | Aucun(e). | Aucun(e). | Non | Non |

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Aucun(e).

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | California Proposition 65 | | Liste d'état "Right to Know" | | | | | |
|---|---------------|---------------------------|------------------|------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | Inscrit | Type de toxicité | CA | MA | MN | NJ | PA | RI |
| Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration | N/Av | Non | S/O | Non | Non | Non | Non | Non | Non |

Canadian Information:

Tous les ingrédients sont présents sur la liste DSL.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | European EINECS | Australia AICS | Philippines PICCS | Japan ENCS | Korea KECI/KECL | China IECSC | NewZealand IOC |
|---|---------------|---|---|---|---|---|----------------------|---|
| Aucun ingrédient dangereux en quantité supérieure au seuil de concentration | N/Av | N'est pas spécifiquement listée. (Composants) | N'est pas spécifiquement listée. (Composants) | N'est pas spécifiquement listée. (Composants) | N'est pas spécifiquement listée. (Composants) | N'est pas spécifiquement listée. (Composants) | Présent (Composants) | N'est pas spécifiquement listée. (Composants) |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CAS: Chemical Abstract Services
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- IBC: Conteneur pour vrac
- IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes



Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 11 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

La COI : inventaire de produits chimiques

KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire

KECL Coréen : produits chimiques existants Liste

CL: Concentration létale

DL: Dose létale

S/O: Sans objet

P/D: Pas disponible

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NOEC: Concentration sans effet observé

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)

PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

FDS: Fiche de données de sécurité

STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada

TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)

TSCA: Toxic Substance Control Act

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique
- 2. ECHA - European Chemical Agency
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CChInfoWeb
- 4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists
- 6. California Proposition 65 List
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 04/07/2019

Date de la révision (mm/dd/yyyy)

: 27/09/2023

No. de révision

: 2

Revision Information

: sections de la FDS mises-à-jour: 2. IDENTIFICATION DES DANGERS 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.



STUFFF Lubricants Inc.
2240 F & G Line Road
Richards Landing, ON, Canada, P0R 1J0
Telephone: (877) 578 8333 Ext 101

Asphalt STUFFF™ (biobased Release Agent)

AS-20L-1; AS-204L-1; AS-1000L-1

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/27/2023

Page 12 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | |
|---|--|
| <p>Préparée pour: STUFFF Lubricants Inc. 2240 F & G Line Road Richards Landing, ON, Canada, P0R 1J0 Téléphone: (877) 578-8333, ext. 101 Adresser toutes les requêtes à: STUFFF Lubricants Inc.</p> |  |
| <p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p> |  |

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par STUFFF Lubricants Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et STUFFF Lubricants Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et STUFFF Lubricants Inc.

FIN DU DOCUMENT